

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 8 avril 2014 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : messieurs Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Gabriel Michaud, Stéphane Berthe, Clermont Lévesque, Frédéric Asselin, Réal Leclerc, Paul Asselin et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9382-04-14 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9383-04-14 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour suivant soit et est accepté avec l'insertion des points 7.1, 7.2 et 7.3 provenant de la correspondance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2014
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 2 avril 2014
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de mars 2014
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
 - 7.1 Appui à la MRC du Haut-Saint-François auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une réduction du délai de traitement des différentes demandes
 - 7.2 Appui à la Ville de Mirabel – Demande à Aéroport de Montréal concernant l'aérogare de l'Aéroport de Montréal-Mirabel
 - 7.3 Appui à la MRC d'Argenteuil – TransCanada, projet d'Oléoduc Énergie Est – Demande d'audience publique par le Bape
8. Rapport du comité d'aménagement
9. Rapport de comité de transport

10. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-34 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 16, du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement
11. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-35 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 2 et 20, **à partir du 22 juin 2014**
12. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-31 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de remplacer, **à compter du 22 juin 2014**, les appellations des circuits suivants : « A25 » pour « 30 », « A25G » pour « 30G » et afin de modifier, **du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement**, l'horaire des circuits numéros 19, 19G, Express Montmorency, 25, 30, 30G et Express Radisson et de retirer, **du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement**, le circuit numéro 35
13. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-32 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 40, **à partir du 22 juin 2014**
14. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-36 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 16, **à partir du 24 août 2014**
15. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-33 modifiant le règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les moulins, afin d'abolir le circuit numéro 35, **à partir du 24 août 2014**
16. Avis de motion pour l'adoption règlement numéro 114-34 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits 19, 19G, Express Montmorency, 30, 30G, Express Radisson, Express Henri Bourassa et 40 **à partir du 24 août 2014**
17. Autorisation de signature – Protocole d'entente avec la Ville de Terrebonne pour une étude sur la circulation sur le chemin de la Côte Terrebonne (Secteur du terminus)
18. Traitement contre les araignées au terminus
19. Opération médiatique - Engagement de personnel
20. Assignation de Pâques – Ajout de départs les 18 et 21 avril 2014
21. Publicité dans le cahier économique du journal Le Trait d'Union
22. Autorisation de signature - Protocole d'entente entre la MRC les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et la Caisse Desjardins de Terrebonne – Réduction tarifaire

23. Impression de pictogrammes pour autobus
24. Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) du 14 au 16 mai 2014 à Trois-Rivières
25. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en vue de la nomination des vérificateurs pour l'année 2014
26. Publicité « Semaine nationale de l'Action bénévole »
27. Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2014-2015
28. Renouvellement des assurances générales
29. Édition 2014 du Gala des Grands Prix du tourisme québécois le mardi 13 mai 2014 à Laval
30. Approbation des coûts supplémentaires pour l'excavation du bassin de sédimentation dans le cadre des travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation
31. Autorisation de paiement à l'entreprise Terrassement Limoges & Fils inc. – Travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation (Certificat de paiement numéro #1)
32. Autorisation de paiement à la firme Beaudoin, Hurens – Honoraires professionnels pour les plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation
33. Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 23 au 25 avril 2014
34. Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Formation de deux comités
35. Consultations dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
36. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-218, 1001-219 et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-026 de la Ville de Terrebonne
37. Visite de monsieur Denis Coderre, maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le 9 mai 2014
38. Autres sujets
39. Période de questions
40. Clôture de la séance

ADOPTÉ

9384-04-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2014

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2014 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9385-04-14 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 2 avril 2014

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 avril 2014 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

9386-04-14 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 295 166,76\$ pour le mois d'avril 2014, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer avril 2014* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-54 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 14 978,02\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9387-04-14 Liste des chèques émis au mois de mars 2014

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2014, pour un montant de 2 786 024,32\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – mars 2014* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-55 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 7 510,10\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9388-04-14 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Avril 2014* »).

ADOPTÉ

9389-04-14 Appui à la MRC du Haut-Saint-François auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une réduction du délai de traitement des différentes demandes

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prescrit, autant aux citoyens qu'aux municipalités, la soumission de demandes d'autorisation ou d'exclusion auprès de la CPTAQ pour de nombreux actes relatifs à la réalisation de projets;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques d'une région ne sont pas

exclusivement reliées à l'exploration du potentiel agricole du territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de favoriser le développement économique régional, de nombreuses demandes d'autorisation doivent être acheminées à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le temps de traitement des demandes soumises à la CPTAQ ralentit les différents processus en cours pour les municipalités, les MRC et par conséquent pour les promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE le temps de traitement des demandes a augmenté ces dernières années pouvant prendre jusqu'à deux ans avant de recevoir une décision;

CONSIDÉRANT QUE les longs délais de traitement des demandes peuvent provoquer la perte d'importantes opportunités de développement régional et dans certains cas dans le cadre d'une compétition constante avec d'autres régions de la province ou d'ailleurs;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le conseil de la MRC du Haut-Saint-François dans sa demande auprès de la CPTAQ afin que les dossiers soumis à ladite commission soient traités avec plus de célérité, donc, tout en étant conscient des réalités administratives et budgétaires de l'organisme, dans des délais raisonnables pour ne pas compromettre le développement régional.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ

9390-04-14 Appui à la Ville de Mirabel – Demande à Aéroport de Montréal concernant l'aérogare de l'Aéroport de Montréal-Mirabel

CONSIDÉRANT QU'en juillet 1992, Transports Canada cède la gestion des aéroports situés à Dorval et Mirabel, à Aéroports de Montréal (ADM);

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'un bail intervenu à cette époque avec le gouvernement du Canada, ADM devient locataire des terrains, des installations et des bâtiments affectés aux fins aéroportuaires;

CONSIDÉRANT QU'ADM doit, «gérer, exploiter et entretenir» les aéroports;

CONSIDÉRANT la décision d'ADM de transférer les vols internationaux de Mirabel vers Montréal qui pouvait engendrer des préjudices aux installations aéroportuaires de Mirabel;

CONSIDÉRANT QU'ADM cherche maintenant une nouvelle vocation à l'aérogare désaffectée depuis plusieurs années déjà;

CONSIDÉRANT QUE l'une des alternatives envisagée par ADM est la démolition de l'aérogare;

CONSIDÉRANT QUE la démolition de l'aérogare n'est pas pour la Ville de Mirabel une alternative;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel est d'avis qu'ADM a l'obligation de maintenir les installations aéroportuaires;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Mirabel de participer au processus de recherche d'une nouvelle vocation pour l'aérogare;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la Ville de Mirabel dans sa demande à Aéroport de Montréal (ADM) de ne pas procéder à la démolition des infrastructures de l'aérogare de l'Aéroport de Montréal-Mirabel et dans son désir de participation au processus de recherche d'une nouvelle vocation de l'aérogare afin de développer un projet structurant pour la région immédiate et de la grande région de Montréal.

QUE la présente résolution soit transmise à la Ville de Mirabel.

ADOPTÉ

9391-04-14 Appui à la MRC d'Argenteuil – TransCanada, projet d'Oléoduc Énergie Est – Demande d'audience publique par le Bape

CONSIDÉRANT que la compagnie TransCanada envisage la construction d'un nouvel oléoduc d'une longueur de 1 400 km, reliant Cornwall en Ontario à St-John au Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT que le tracé préliminaire, tel que dessiné actuellement, traverse entre autres, le territoire de la MRC d'Argenteuil ainsi que celui de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT que des études et des analyses environnementales pour ce projet sont en cours de réalisation par les consultants embauchés par TransCanada;

CONSIDÉRANT que le 4 mars 2014, TransCanada a déposé devant l'Office Nationale de l'Énergie la description de son projet d'Oléoduc Énergie Est et déposera sa demande détaillée à une date ultérieure;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la construction d'un oléoduc est assujettie à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation délivré par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le 4 mars 2014, TransCanada a transmis un avis indiquant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) devrait mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour tenir des audiences publiques afin d'aborder le sujet des installations du stockage du pétrole et du terminal maritime dans le cadre de son projet;

CONSIDÉRANT que selon les informations obtenues, rien n'indique que l'ensemble du projet de l'oléoduc qui traverse le territoire québécois sera soumis aux exigences du BAPE;

CONSIDÉRANT que les travaux générés par cette infrastructure créeront des impacts environnementaux importants, notamment en ce qui a trait aux cours d'eau et aux milieux humides;

CONSIDÉRANT que le tracé préliminaire présenté par TransCanada soulève des inquiétudes du fait que l'oléoduc traverserait la zone agricole décrétée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ), des zones de recharge des aquifères et des secteurs urbanisés à vocation industrielle et résidentielle;

CONSIDÉRANT que le projet comporte également d'importants enjeux d'acceptabilité sociale et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que ce projet d'envergure devrait se conformer aux exigences

prévues aux lois québécoises en matière d'environnement et de respect de la zone agricole, malgré le fait qu'il soit sous la juridiction du gouvernement fédéral;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le conseil de la MRC d'Argenteuil dans sa demande au gouvernement du Québec d'assujettir l'ensemble du projet de l'Oléoduc Énergie Est à la procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement comme le prévoit la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie également le conseil de la MRC d'Argenteuil dans sa demande au gouvernement du Québec d'assujettir le projet aux exigences de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAAQ).

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉ

9392-04-14 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 8 avril 2014 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9393-04-14 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 8 avril 2014 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9394-04-14 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-34 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 16, du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement

Monsieur Bertrand Lefebvre donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-34 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 16, **du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement**.

9395-04-14 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-35 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 2 et 20, à partir du 22 juin 2014

Monsieur Frédéric Asselin donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-35 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 2 et 20, **à partir du 22 juin 2014**.

9396-04-14 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-31 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de remplacer, à compter du 22 juin 2014, les appellations des circuits suivants : « A25 » pour « 30 », « A25G » pour « 30G » et afin de modifier, du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement, l'horaire des circuits numéros 19, 19G, Express Montmorency, 25, 30, 30G et Express Radisson et de retirer, du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement, le circuit numéro 35

Monsieur Clermont Lévesque donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 114-31 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de remplacer, à compter du 22 juin 2014, les appellations des circuits suivants : « A25 » pour « 30 », « A25G » pour « 30G » et afin de modifier, du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement, l'horaire des circuits numéros 19, 19G, Express Montmorency, 25, 30, 30G et Express Radisson et de retirer, du 22 juin au 23 août 2014 inclusivement, le circuit numéro 35.

9397-04-14 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-32 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 40, à partir du 22 juin 2014

Monsieur Stéphane Berthe donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 114-32 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 40, à partir du 22 juin 2014.

9398-04-14 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-36 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 16, à partir du 24 août 2014

Monsieur Paul Asselin donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-36 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit 16, à partir du 24 août 2014.

9399-04-14 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-33 modifiant le règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les moulins, afin d'abolir le circuit numéro 35, à partir du 24 août 2014

Monsieur Stéphane Berthe donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 114-33 modifiant le règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir le circuit numéro 35, à partir du 24 août 2014.

9400-04-14 Avis de motion pour l'adoption règlement numéro 114-34 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits 19, 19G, Express Montmorency, 30, 30G, Express Radisson, Express Henri Bourassa et 40 à partir du 24 août 2014

Monsieur Gabriel Michaud donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 114-34 modifiant le règlement numéro 114 organisant un

service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits 19, 19G, Express Montmorency, 30, 30G, Express Radisson, Express Henri Bourassa et 40 à **partir du 24 août 2014**.

9401-04-14 Autorisation de signature – Protocole d'entente avec la Ville de Terrebonne pour une étude sur la circulation sur le chemin de la Côte Terrebonne (Secteur du terminus)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne désirent améliorer les conditions de déplacement des véhicules et des autobus sur la Côte Terrebonne près du terminus d'autobus ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun de signer un protocole d'entente avec la Ville de Terrebonne, pour une étude sur la circulation, dans le secteur susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, soit et est autorisé à signer le cas échéant, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un protocole d'entente avec la Ville de Terrebonne pour une étude sur la circulation sur la Côte Terrebonne près du terminus d'autobus.

QUE la MRC Les Moulins s'engage à payer 50% de l'étude de 14 600,00\$, excluant les taxes, soit 7 300,00\$, excluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins, pour ladite étude.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-56 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 7 300,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9402-04-14 Traitement contre les araignées au terminus

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire effectuer un traitement contre les araignées au terminus;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 5 mars 2014, de l'entreprise Extermination Terrebonne Inc., au montant de 680,00\$, excluant les taxes, pour un traitement annuel extérieur contre les araignées au terminus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire effectuer un traitement annuel extérieur contre les araignées au terminus, par l'entreprise Extermination Terrebonne Inc., au montant de 680,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ledit montant à l'entreprise susmentionnée sur présentation de la facture et lorsque le travail sera effectué.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-57 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 680,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-522 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9403-04-14 Opération médiatique - Engagement de personnel

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de remercier les usagers du transport en commun et adapté;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de personnes pour procéder à la distribution d'objets promotionnels lors de l'opération médiatique prévue le 22 avril 2014, au tarif horaire de 13,66\$, excluant les avantages sociaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-58 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 383,16\$, poste budgétaire 2370-191 « *Salaires pointeurs* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9404-04-14 Assi gnation de Pâques – Ajout de départs les 18 et 21 avril 2014

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter du service supplémentaire les 18 et 21 avril 2014 sur les circuits numéros 18, 19, Express Montmorency, A25;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'ajout de service les 18 et 21 avril 2014 sur les circuits numéros 18, 19, Express Montmorency, A25 pour un montant de 3 035,26\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-59 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 035,26\$ excluant les taxes, poste budgétaires 2370-439 « *Service de transports* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9405-04-14 Publicité dans le cahier économique du journal Le Trait d'Union

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de retenir une demi-page couleur dans l'édition du 10 mai 2014 du cahier économique du journal le Trait d'Union afin de faire paraître une publicité, pour un montant de 725,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir une demi-

page couleur dans l'édition du 10 mai 2014 du cahier économique du journal le Trait d'Union afin de faire paraître une publicité, pour un montant de 725,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-60 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 725,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9406-04-14 Autorisation de signature - Protocole d'entente entre la MRC les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et la Caisse Desjardins de Terrebonne – Réduction tarifaire

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la MRC Les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière et la Caisse Desjardins de Terrebonne, signé le 14 mars 2007, visant à faire bénéficier les étudiants fréquentant le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne d'une réduction tarifaire selon certaines conditions, est expiré depuis le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les signataires de l'entente désirent poursuivre le projet de réduction tarifaire pour ses étudiants;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Stéphane Berthe, président du comité de transport, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, le protocole d'entente à intervenir entre le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, la Caisse Desjardins de Terrebonne et la MRC Les Moulins pour offrir une réduction tarifaire aux étudiants inscrits au Cégep.

ADOPTÉ

9407-04-14 Impression de pictogrammes pour autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de 1 104 pictogrammes pour autobus;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 28 mars 2014 de l'entreprise Imprimerie CRL, au montant de 1 325,00\$, excluant les taxes, pour l'impression desdits pictogrammes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 28 mars 2014 de l'entreprise Imprimerie CRL, soit et est retenue pour l'impression de 1 104 pictogrammes pour autobus, au montant de 1 325,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 1 325,00\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-61 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 325,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9408-04-14 Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) du 14 au 16 mai 2014 à Trois-Rivières

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu à Trois-Rivières, les 14, 15 et 16 mai 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE madame Odette Quevillon soit et est autorisée à participer au Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 14, 15 et 16 mai 2014, à Trois-Rivières. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-62 émis par le trésorier au montant de 50,00\$ poste budgétaire 2390-312 « *Frais de colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9409-04-14 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en vue de la nomination des vérificateurs pour l'année 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun de procéder par appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en vue de la nomination des vérificateurs pour l'année 2014;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en vue de la nomination des vérificateurs pour l'année 2014.

ADOPTÉ

9410-04-14 Publicité « Semaine nationale de l'Action bénévole »

CONSIDÉRANT QUE le journal La Revue et le journal Le Trait d'Union souligneront la « Semaine de l'action bénévole » en avril 2014 et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux bénévoles;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire pour rendre hommage aux bénévoles, au coût de 940,00\$, excluant les taxes, pour le journal La Revue et 725,00\$, excluant les taxes pour le journal Le Trait d'Union.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-63 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 665,00\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2910-341 « *Publicité - information* »), soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9411-04-14 Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2014-2015

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel datée du 31 mars 2014, présentée par Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés dans le cadre d'un mandat à forfait pour l'ensemble des services juridiques de la MRC Les Moulins au montant de 15 250,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC des Moulins retienne les services de Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, à titre de conseiller juridique pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015, le tout conformément aux dispositions contenues dans son offre de service professionnel datée du 31 mars 2014, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-64 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 15 250,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 «*Service juridique*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9412-04-14 Renouvellement des assurances générales

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurances générales 2013-2014 seront échues le 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Lemieux Ryan & Associés, datée du 3 avril 2014 énonçant les garanties pour la période du 14 avril 2014 au 14 avril 2015;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de la firme Lemieux Ryan & Associés, datée du 3 avril 2014, pour le renouvellement des polices d'assurances générales, au montant de 39 748,00\$, excluant la taxe provinciale, soit et est acceptée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tout document afin de donner plein effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-65 émis par le trésorier pour une somme n'excédant pas 39 748,00\$, excluant la taxe provinciale, poste budgétaire 2190-420 «*Assurances* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9413-04-14 Édition 2014 du Gala des Grands Prix du tourisme québécois le mardi 13 mai 2014 à Laval

CONSIDÉRANT la tenue du Gala des Grands Prix du tourisme québécois qui aura lieu le mardi 13 mai 2014, au Sheraton de Laval;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate madame Marie-Josée Beaupré et

monsieur Frédéric Asselin pour le représenter au Gala des Grands Prix du tourisme québécois 2014. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-66 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 400,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation – Congrès colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9414-04-14 Approbation des coûts supplémentaires pour l'excavation du bassin de sédimentation dans le cadre des travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences municipales le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 9337-02-14, les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont mandaté l'entreprise Terrassement Limoges & Fils pour effectuer les travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation ;

CONSIDÉRANT le document « Justification des coûts supplémentaires » daté du 27 mars 2014 de madame Dominique Lévesque, ingénieure pour la firme Beaudoin, Hurens, dûment mandatée par la MRC Les Moulins par la résolution numéro 8866-04-13 pour la surveillance des travaux susmentionnés, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins approuvent les coûts supplémentaires pour l'excavation du bassin de sédimentation dans le cadre des travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation, pour un montant de 11 884,87\$ excluant les taxes et la retenue de 10%.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-67 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 11 884,87\$, excluant les taxes et la retenue de 10%, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9415-04-14 Autorisation de paiement à l'entreprise Terrassement Limoges & Fils inc. – Travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation (Certificat de paiement numéro #1)

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 17 mars 2014 transmise par madame Dominique Lévesque, ingénieure de la firme Beaudoin, Hurens, au montant de 44 373,43\$, incluant les taxes et la retenue de 10%, représentant le certificat de paiement numéro 1 relativement aux travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation effectués par l'entreprise Terrassement Limoges & Fils ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Terrassement Limoges & Fils, la somme de 44 373,43\$, incluant les taxes et la

retenue de 10%, représentant le certificat de paiement numéro 1, relativement aux travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 17 mars 2014 de madame Dominique Lévesque, ingénieure de la firme Beaudoin, Hurens, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », les certificats de disponibilité de crédit ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9416-04-14 Autorisation de paiement à la firme Beaudoin, Hurens – Honoraires professionnels pour les plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Beaudoin, Hurens, par la résolution numéro 8866-04-13 pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation ;

CONSIDÉRANT les factures d'honoraires professionnels numéros 14-0603 et 14-8007, aux montants respectifs de 1 000,28\$, incluant les taxes et 3 679,20\$, incluant les taxes ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Beaudoin, Hurens, la somme de 4 679,48\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels relativement au mandat octroyé par la résolution numéro 8866-04-13 à ladite firme pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation, le tout conformément aux factures numéros 14-0603 et 14-8007 transmises par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-101 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 8866-04-13.

ADOPTÉ

9417-04-14 Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 23 au 25 avril 2014

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 23 au 25 avril 2013, à Québec;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté responsable de l'aménagement du territoire ou monsieur Mathieu Gaudette, aménagiste soit et est autorisé (e) à assister au Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 23 au 25 avril 2014, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-68 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 395,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques - Gestion financière* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former deux (2) comités dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les personnes suivantes soient et sont nommées afin de siéger au comité avisur du PDZA de la MRC Les Moulins :

Pierre Daviault	Commissaire industriel, service aux entreprises – CLDEM
Vincent Robillard	Conseiller en recherche, aménagement du territoire métropolitain - CMM
Gilles Gouger	Agriculteur, membre du CCA - MRC Les Moulins
Andréanne Aumont	Directrice, service de l'Aménagement et de l'Environnement – Fédération UPA Lanaudière
Thierry Deroo	Conseiller en aménagement - MAMROT
Marie-Claude Bolduc	Conseillère en aménagement et développement rural - MAPAQ
Mathieu Gaudette	Aménagiste – MRC Les Moulins
Chantal Laliberté	Responsable de l'aménagement – MRC Les Moulins
Daniel Pilon	Directeur général – MRC Les Moulins
Roger Côté	Conseiller – MRC Les Moulins
Stéphane Berthe	Conseiller – MRC Les Moulins et membre du CCA – MRC Les Moulins

QUE les personnes suivantes soient et sont nommées afin de siéger au comité technique du PDZA de la MRC Les Moulins :

Benoit Rivest	Directeur général - CDBL
Pierre Daviault	Commissaire industriel, service aux entreprises – CLDEM
Elsa Dufresne-Arbique	Directrice générale - COBAMIL
Vincent Robillard	Conseiller en recherche, aménagement du territoire métropolitain - CMM
Gilles Gouger	Agriculteur, membre du CCA - MRC Les Moulins
Andréanne Aumont	Directrice, service de l'Aménagement et de l'Environnement – Fédération UPA Lanaudière
Pascal Mathieu	Agriculteur, membre du CCA – MRC Les Moulins
Thierry Deroo	Conseiller en aménagement - MAMROT
Marie-Claude Bolduc	Conseillère en aménagement et développement rural - MAPAQ
Claude Paquin	Conseillère en aménagement et développement - MAPAQ
Mathieu Gaudette	Aménagiste – MRC Les Moulins
Chantal Laliberté	Responsable de l'aménagement – MRC Les Moulins
Daniel Pilon	Directeur général – MRC Les Moulins
Sylvain Chevrier	Directeur du Service de l'aménagement du territoire – Ville de Mascouche
Guy Daoust	Adjoint au directeur, direction de l'aménagement du territoire – Ville de Terrebonne
Marc André Fullum	Chef de service, service du développement économique - Ville de Terrebonne

ADOPTÉ

9419-04-14 Consultations dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer des consultations afin d'optimiser l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Horizon Multiressource inc. datée du 28 mars 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de la firme Horizon Multiressource inc. pour effectuer des consultations afin d'optimiser l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) au montant maximal de 4 500,00\$, excluant les taxes, soit précisément et seulement pour la tenue de rencontres individuelles avec des agriculteurs jusqu'à concurrence d'un maximum de dix (10) rencontres, le tout conformément aux dispositions relatives aux rencontres individuelles citées dans l'offre de la firme Horizon Multiressource inc. datée du 28 mars 2014.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-69 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9420-04-14 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-218, 1001-219 et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-026 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1001-218 et 1001-219 ainsi que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-026 de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage numéros 1001-218 et 1001-219 ainsi que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-026 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

9421-04-14 Visite de monsieur Denis Coderre, maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le 9 mai 2014

CONSIDÉRANT la visite de monsieur Denis Coderre, maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le 9 mai 2014, au Club de golf Le Blainvillier à Blainville, dans la MRC Thérèse-De Blainville, et ce, à titre de conférencier invité;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de réserver une table afin de permettre à 8 représentants de la MRC Les Moulins d'assister à la conférence de monsieur Denis Coderre, maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le 9 mai 2014, au Club de golf Le Blainvillier à Blainville, au montant de 420,00\$ pour une table de 8 personnes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-70 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 420,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation – Congrès colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de question est mise à la disposition du public. Monsieur Martin Dion, résidant de Mascouche, questionne les membres du conseil concernant le point 24 de l'ordre du jour et s'informe sur l'arrivée éventuelle du train de l'Est.

9422-04-14 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Guillaume Tremblay, préfet suppléant

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier